

Etat avec le projet vue 1 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat avec le projet vue 2 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat avec le projet vue 3 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



## Photomontage n°35 : Moulin de Chapelon

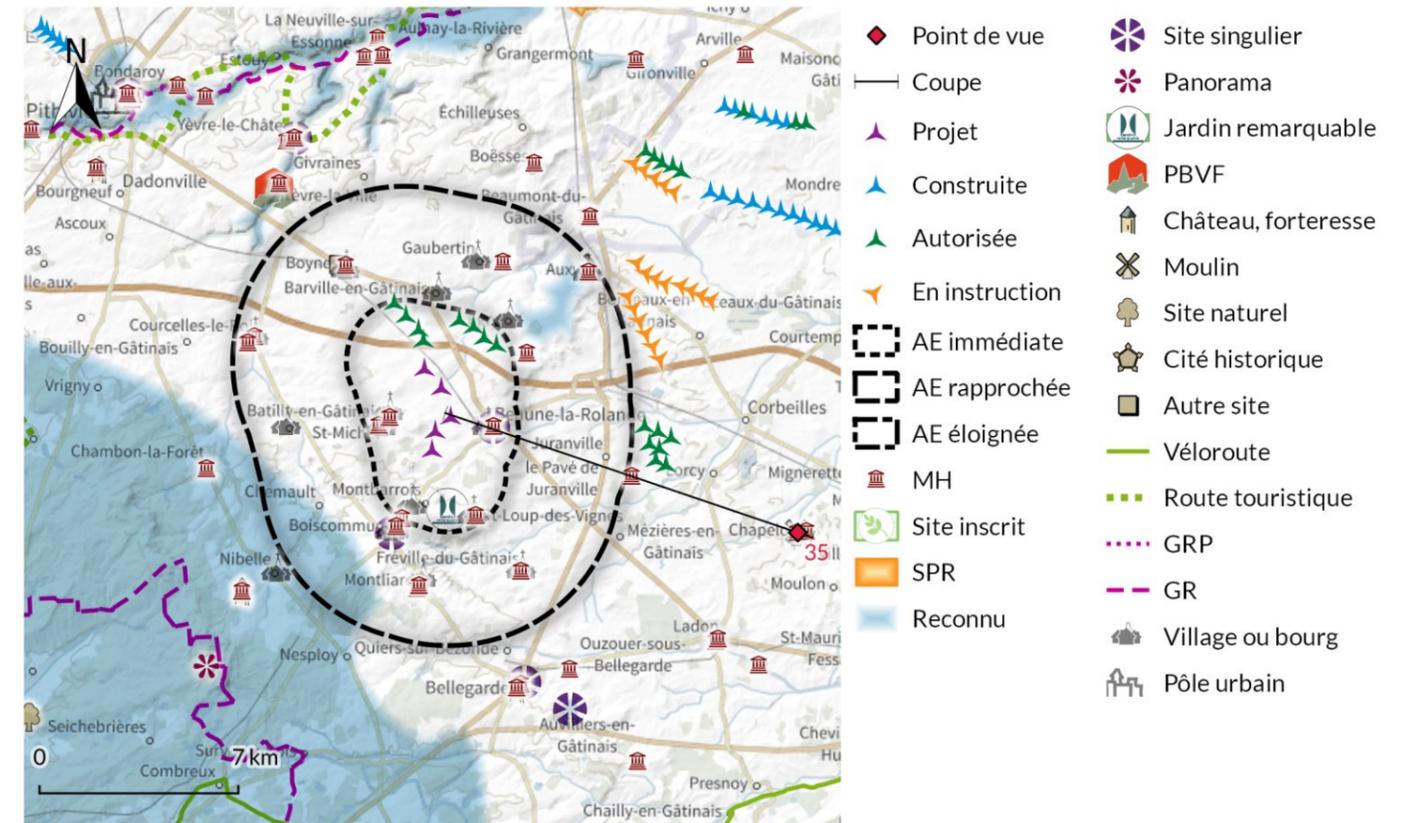
**État initial.** Depuis les abords du moulin de Chapelon, la vue s'ouvre sur la campagne environnante. Le relief et la végétation arrête le regard à quelques kilomètres, à l'exception de quelques rares percées visuelles. Le parc autorisé de Juranville s'installe en ligne de crête en direction du nord-ouest.

**Visibilité du projet.** L'éolienne E1 est visible à la faveur d'une trouée dans la végétation tandis que les autres éoliennes sont masquées.

**Impacts visuels du projet.** Le projet, dont seule la moitié du rotor d'une éolienne est visible entre deux bois dans le lointain, est très peu prégnant. Son impact visuel est très faible.

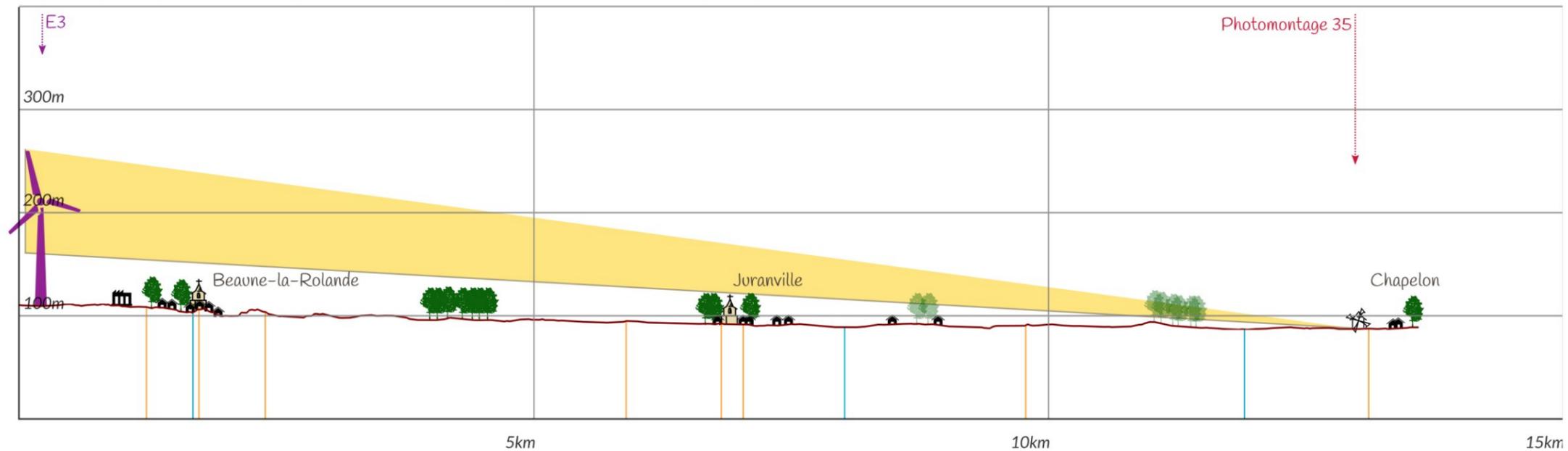
**Impacts cumulés.** Un espace de respiration sépare le projet du parc des Terres Chaudes qui est situé plus en avant. Le parc éolien de Barville/Egry est à peine visible en arrière-plan tandis que le parc du Bois Régnier, situé au nord-est, est peu prégnant. Le contexte éolien est cohérent. Les impacts cumulés sont faibles.

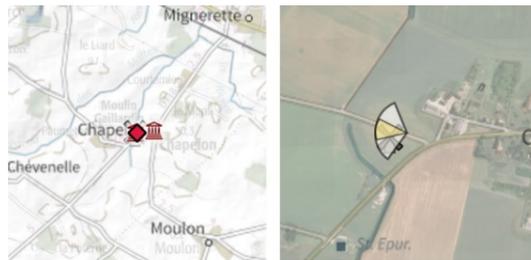
Depuis le Moulin de Chapelon, la vue s'ouvre sur un paysage cultivé parsemé d'écrans boisés. Le projet est très peu prégnant : son impact visuel est très faible. Le contexte éolien est cohérent avec des parcs éloignés. Les impacts cumulés sont faibles.



Point de vue	X (L93)	Y (L93)	Date de prise de vue	Distance min /projet	Eolienne la + proche
35	668254m	6770801m	16/01/2020 15:04	12.9km	E3

Coupe topographique (Profil Tool d'après IGN BD ALTI 25, Occupation du sol d'après Géoportail, DREAL/DRAC CVdL&IdF)





**Photomontage n°35. Moulin de Chapelon**

-  Ensemble des trois photos (120°) et vue centrale (40°)
-  Localisation du point de vue

-  Monument historique
-  Moulin

Assemblage état initial (parcs construits et autorisés)



Assemblage projet (parcs éoliens connus et projet)



Esquisse (parcs éoliens connus, projet et trame du relief)



0° 20° 40°

0° 20° 40°

0° 20° 40°

Etat initial vue 1 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat initial vue 2 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat initial vue 3 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat avec le projet vue 1 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat avec le projet vue 2 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat avec le projet vue 3 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



## Photomontage n°36 : Butte témoin d'Auxy

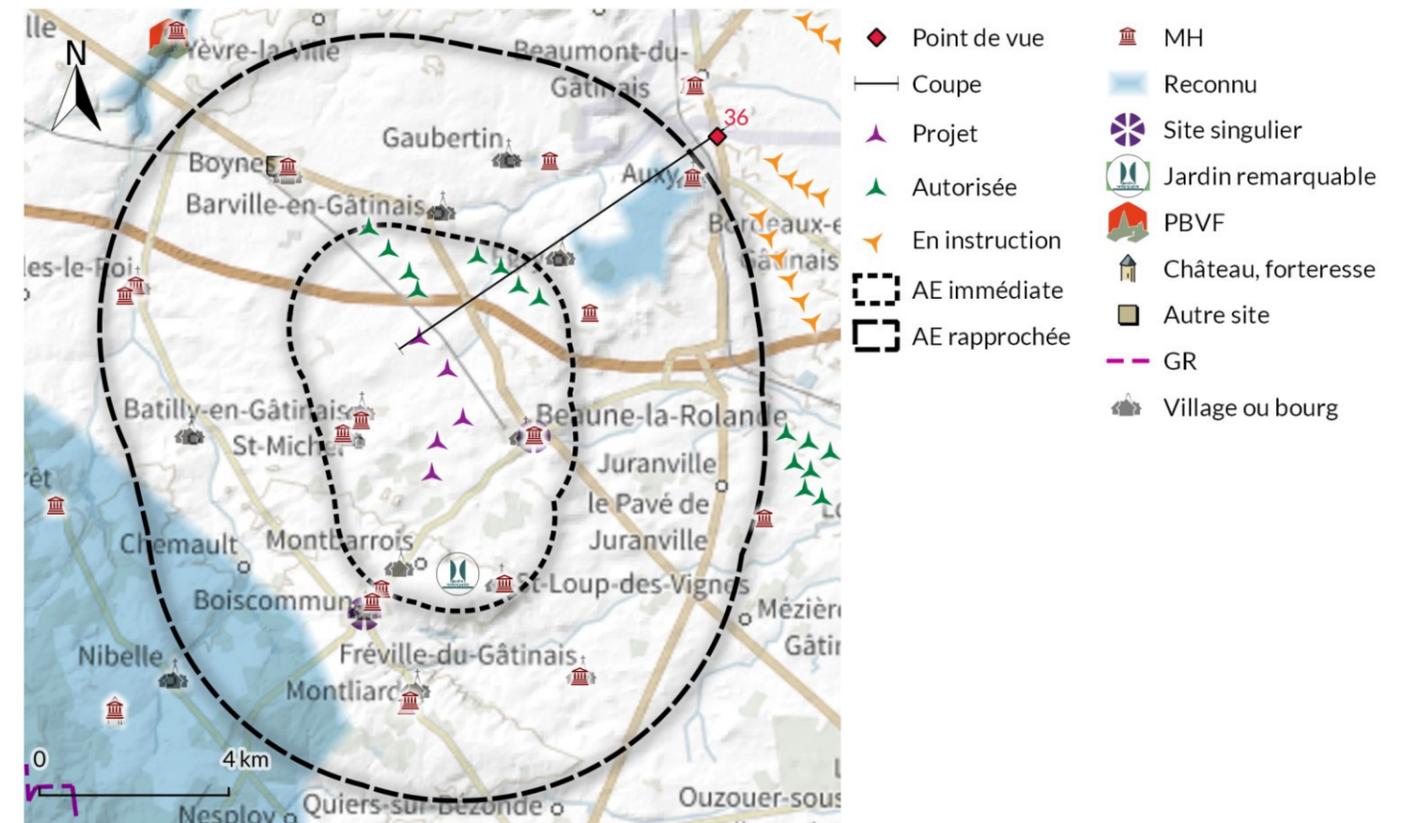
**État initial.** Depuis la D975 au nord d'Auxy, la butte témoin d'Auxy est bien visible. Au contraire, la trame arborée du village masque l'église.

**Visibilité du projet.** Les bouts de pales de E1 sont visibles à droite de la butte tandis que les autres éoliennes sont masquées.

**Impacts visuels du projet.** Le projet est très peu prégnant. Dominé par le relief, son impact visuel est très faible.

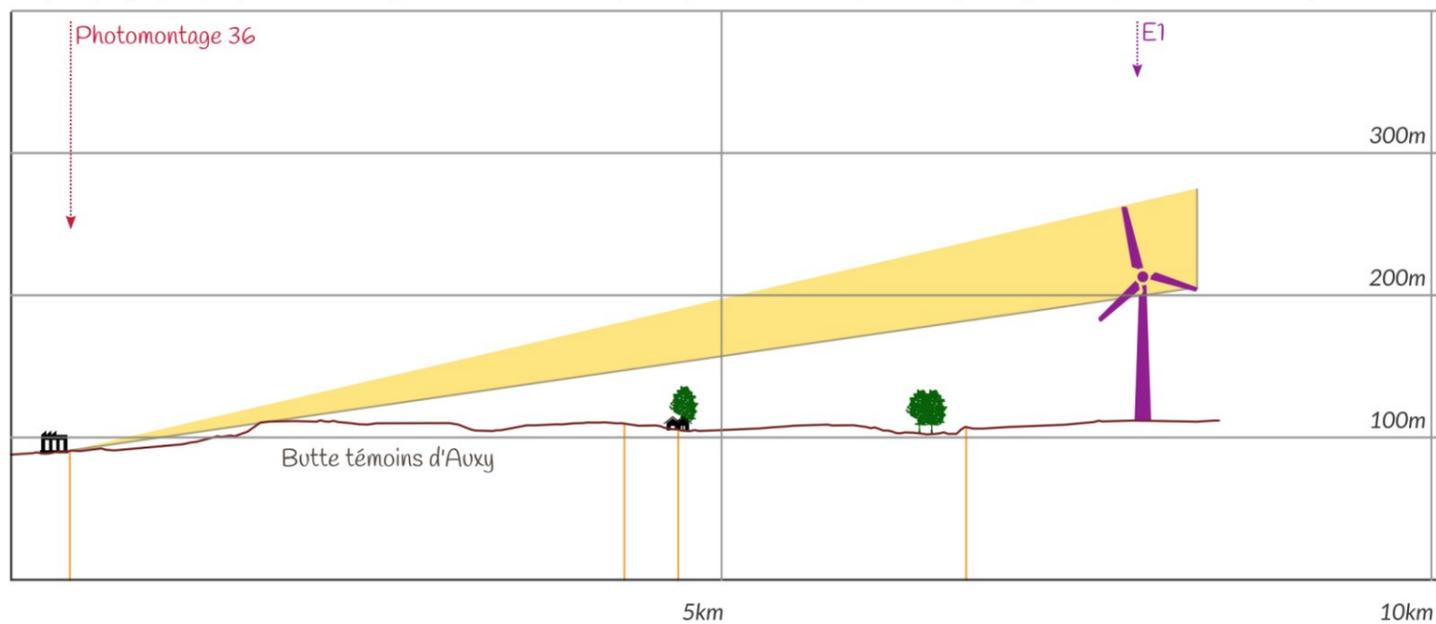
**Impacts cumulés.** Le parc autorisé de Barville/Egry s'installe à droite de la butte, avec un léger effet d'écrasement du relief car les éoliennes sont légèrement plus grandes que la butte. Le parc des Terres Chaudes est visible en direction du sud mais peu prégnant. Les impacts cumulés sont modérés mais le projet y participe de manière très faible.

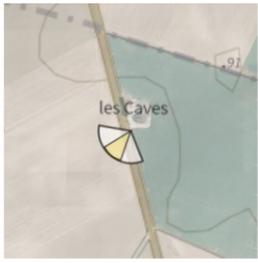
**Au nord d'Auxy, le projet est très peu prégnant et en grande partie masqué par le relief. Ses impacts visuels sont très faibles. De ce fait, il ne vient pas renforcer les impacts cumulés du contexte éolien.**



Point de vue	X (L93)	Y (L93)	Date de prise de vue	Distance min /projet	Eolienne la + proche
36	661412m	6780835m	16/01/2020 12:04	7.5km	E2

Coupe topographique (Profil Tool d'après IGN BD ALTI 25, Occupation du sol d'après Géoportail, DREAL/DRAC CVdL&IdF)





**Photomontage n°36. Butte témoin d'Auxe**

-  Ensemble des trois photos (120°) et vue centrale (40°)
-  Localisation du point de vue

-  Eolienne avec avis de l'AE
-  Monument historique
-  Village ou bourg
-  Paysage reconnu

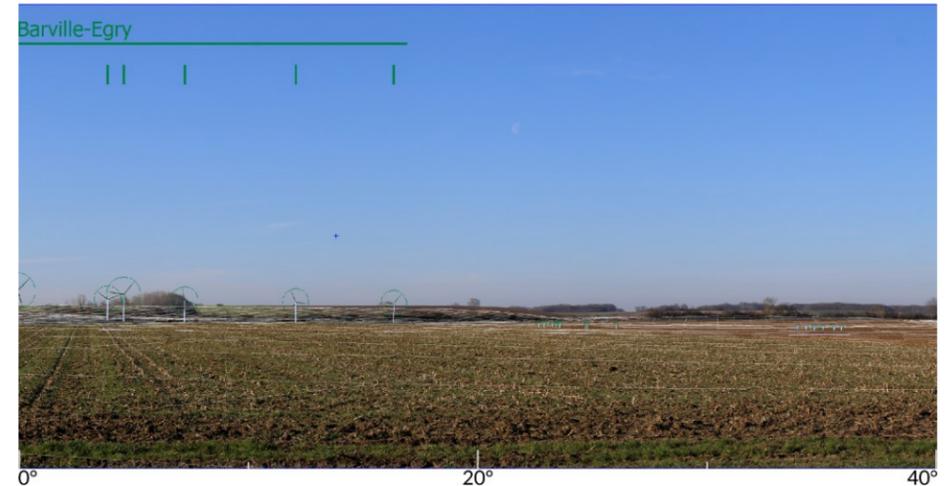
Assemblage état initial (parcs construits et autorisés)



Assemblage projet (parcs éoliens connus et projet)



Esquisse (parcs éoliens connus, projet et trame du relief)



Etat initial vue 1 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat initial vue 2 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat initial vue 3 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat avec le projet vue 1 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat avec le projet vue 2 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat avec le projet vue 3 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



## Photomontage n°37 : Silhouette de Beaumont-du-Gâtinais

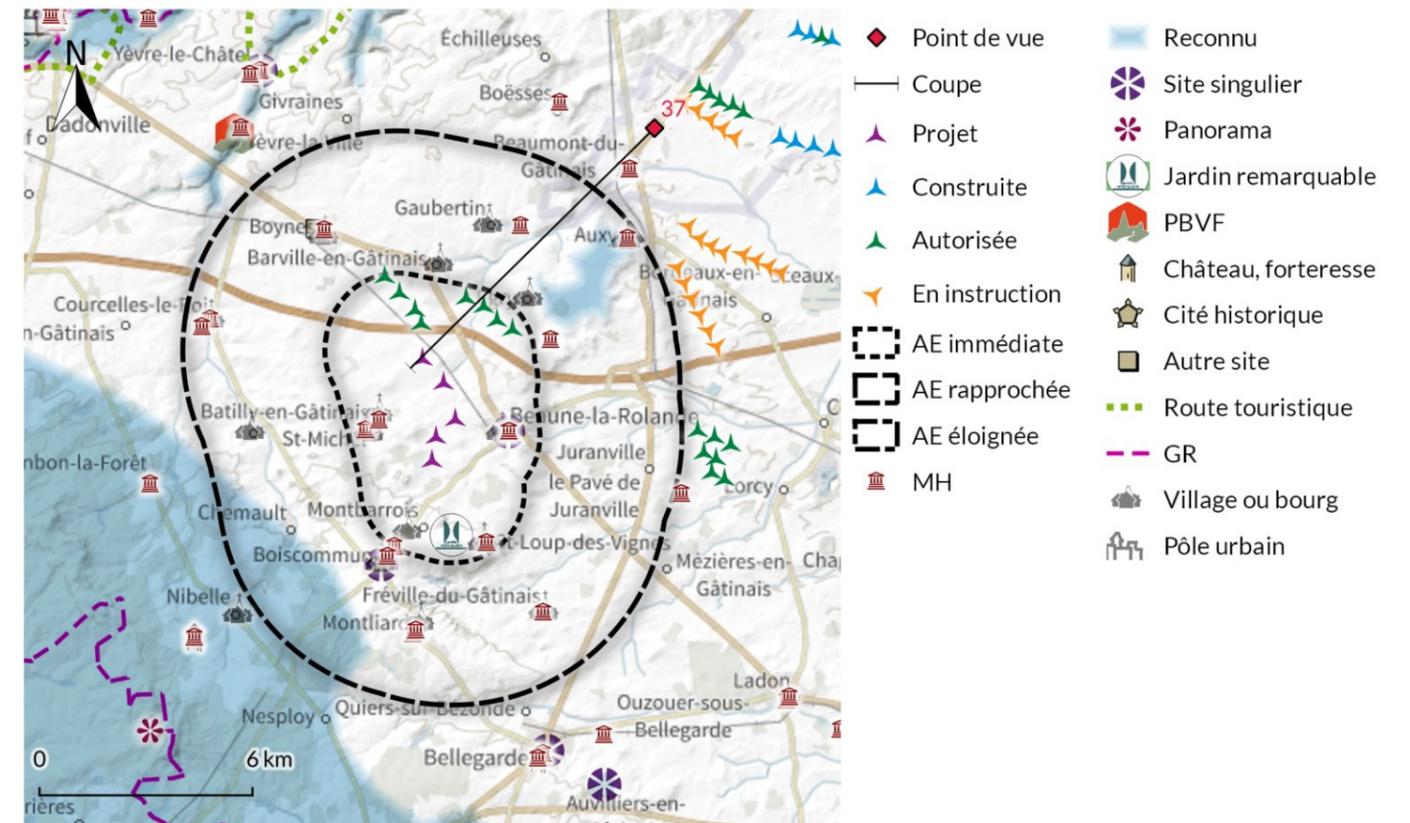
**État initial.** Au nord de Beaumont-du-Gâtinais, la silhouette de bourg est visible. Les éléments marquants sont le château d'eau et le silo tandis que l'église est presque masquée par la végétation. Le parc des Terres Chaudes s'installe à gauche de la vue, vers le sud-est, dans le lointain.

**Visibilité du projet.** Les bouts de pales de E3 dépassent de la végétation tandis que les autres éoliennes sont masquées.

**Impacts visuels du projet.** Le projet est très peu prégnant puisque seuls les bouts de pales de E3 sont visibles au milieu de la végétation. La covisibilité avec l'église monument historique est indirecte, sans effet de concurrence visuelle. Les impacts visuels du projet sont très faibles.

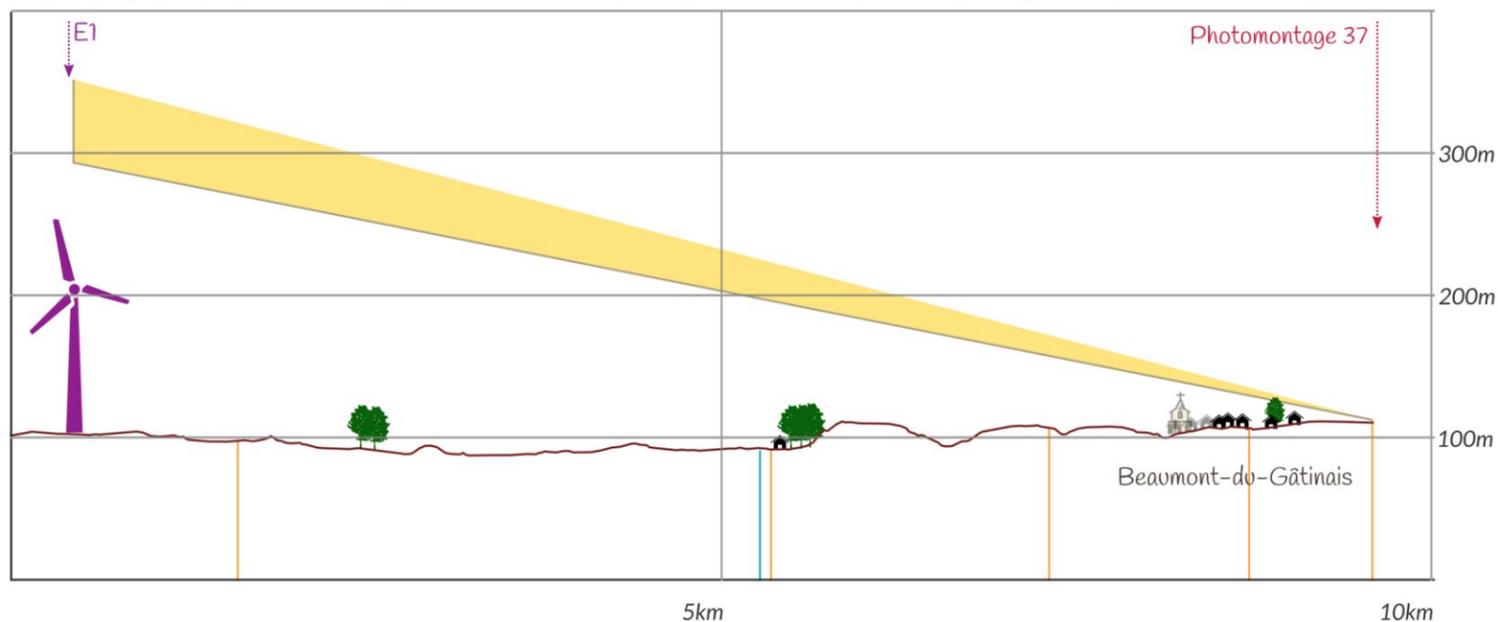
**Impacts cumulés.** Le parc de Barville/Egry s'installe en arrière de la silhouette de bourg. Il entre en concurrence visuelle avec celle-ci. Il n'y a pas d'effet de brouillage visuel avec le projet puisque celui-ci, bien que proche, est très peu prégnant. Un large espace de respiration sépare le projet et le parc autorisé du parc des Terres Chaudes. Les impacts cumulés sont donc modérés mais le projet y participe de manière très faible.

**Le monument historique est peu visible dans la silhouette de Beaumont-en-Gâtinais. Le projet est visible à la faveur d'une trouée dans la végétation : les bouts de pales sont cependant très peu prégnants. Les impacts visuels sont donc très faibles. De ce fait, il ne vient pas renforcer les impacts cumulés du contexte éolien.**



Point de vue	X (L93)	Y (L93)	Date de prise de vue	Distance min /projet	Eolienne la + proche
37	661648m	6783052m	16/01/2020 11:53	9.2km	E1

Coupe topographique (Profil Tool d'après IGN BD ALTI 25, Occupation du sol d'après Géoportail, DREAL/DRAC CVdL&IdF)





**Photomontage n°37. Silhouette de Beaumont-du Gâtinais**

 Ensemble des trois photos (120°) et vue centrale (40°)  
 Localisation du point de vue

 Eolienne autorisée  
  Eolienne avec avis de l'AE  
  Monument historique

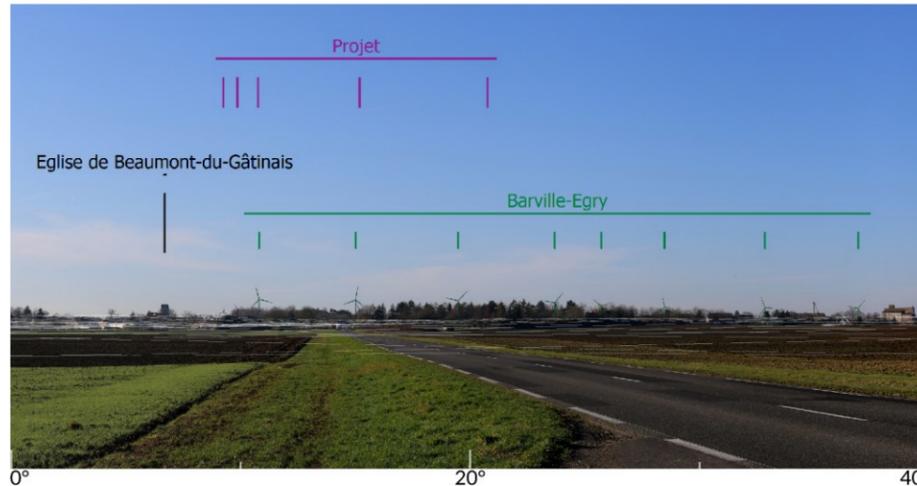
Assemblage état initial (parcs construits et autorisés)



Assemblage projet (parcs éoliens connus et projet)



Esquisse (parcs éoliens connus, projet et trame du relief)



0° 20° 40°

0° 20° 40°

0° 20° 40°

Etat initial vue 1 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat initial vue 2 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat initial vue 3 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat avec le projet vue 1 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat avec le projet vue 2 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat avec le projet vue 3 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



## Photomontage n°38 : Butte témoin de Bromeilles

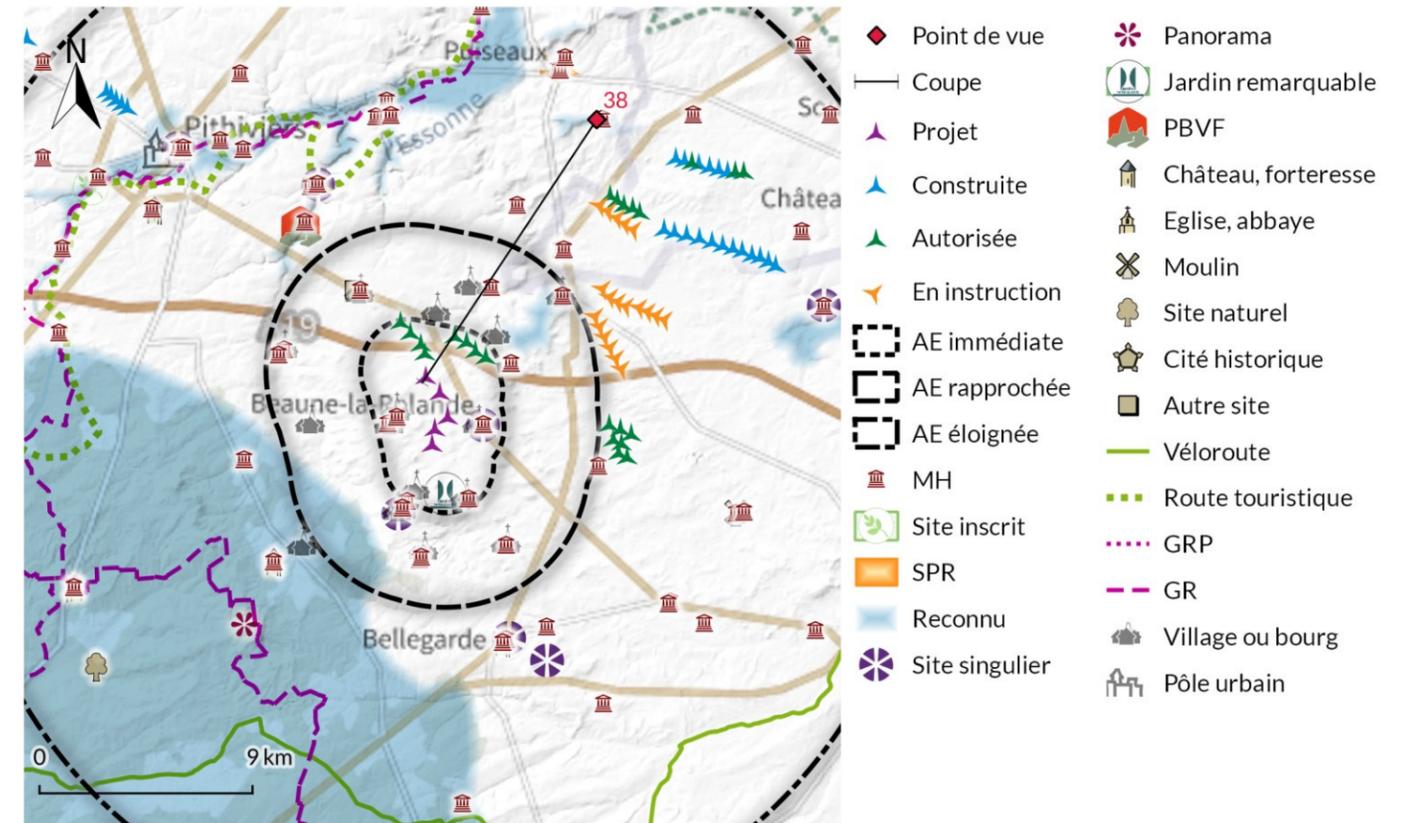
**État initial.** Depuis la butte témoin de Bromeilles, le paysage est souvent masqué par la trame urbaine. Cependant des vues lointaines, plongeantes sur le plateau du Gâtinais existent au niveau de dents creuses ponctuelles comme pour ce point de vue. Le paysage rural est alors structuré par les rideaux d'arbres qui soulignent les différents plans.

**Visibilité du projet.** Les 5 éoliennes du projet sont visibles.

**Impacts visuels du projet.** Le projet s'installe dans le lointain, derrière des boisements. Il est en partie masqué par le relief et la végétation. Peu prégnant, ses impacts visuels sont faibles.

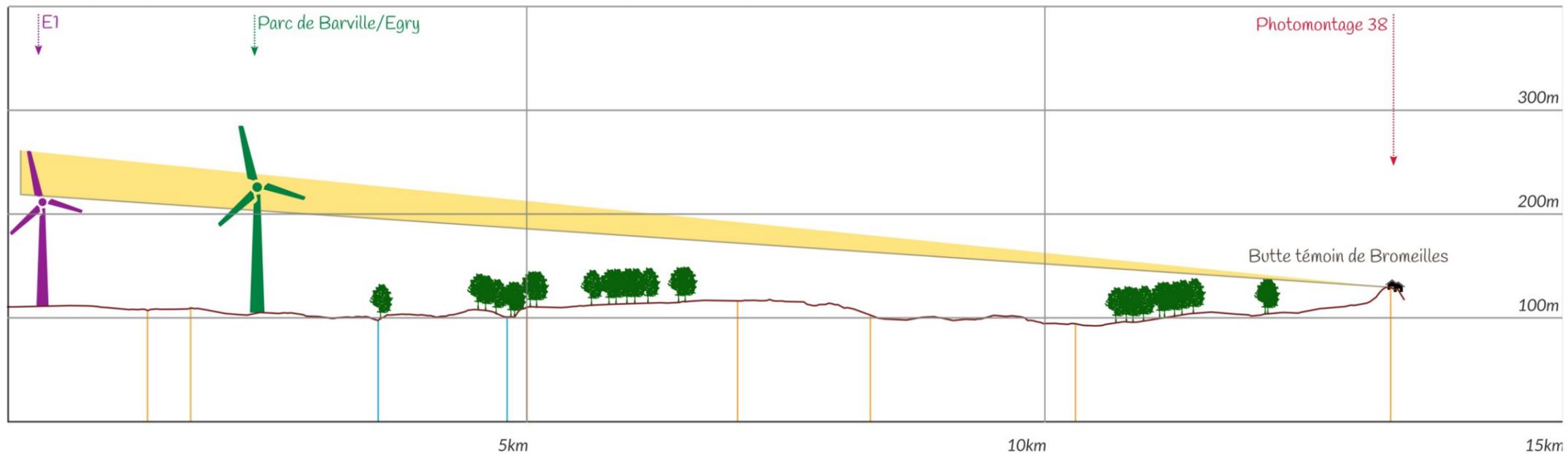
**Impacts cumulés.** Le parc autorisé de Barville/Egry se situe en avant du projet tandis que celui d'Auxy est visible sur la gauche. Un large espace de respiration sépare ces deux groupes d'éoliennes. Les impacts cumulés sont faibles.

Depuis la butte témoin de Bromeilles s'ouvre un panorama en direction du Gâtinais. Le projet est visible dans le lointain : son impact est faible. Les parcs en instruction de Bois-Régnier et de Barville/Egry sont également éloignés. Les impacts cumulés sont faibles.



Point de vue	X (L93)	Y (L93)	Date de prise de vue	Distance min /projet	Eolienne la + proche
38	662334m	6787403m	26/03/2020 12:02	13km	E1

Coupe topographique (Profil Tool d'après IGN BD ALTI 25, Occupation du sol d'après Géoportail, DREAL/DRAC CVdL&IdF)





**Photomontage n°38. Butte témoin de Bromeilles**



Ensemble des trois photos (120°) et vue centrale (40°)

Localisation du point de vue

Monument historique

SPR

Paysage reconnu

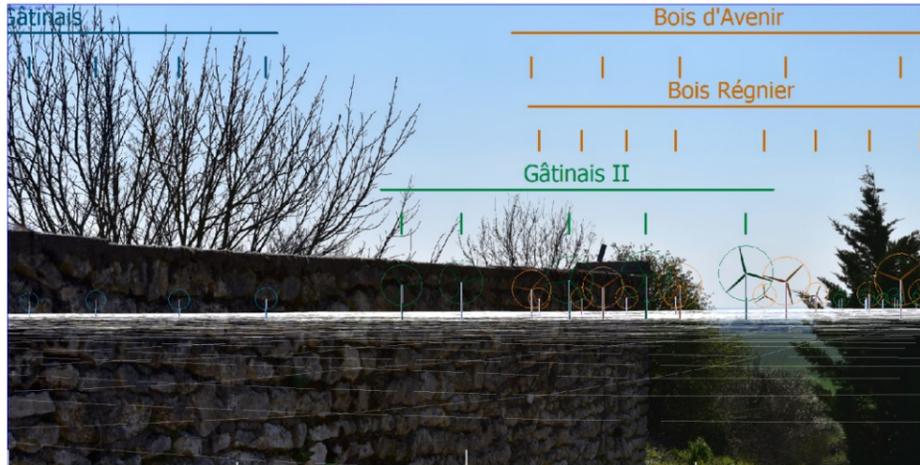
Assemblage état initial (parcs construits et autorisés)



Assemblage projet (parcs éoliens connus et projet)



Esquisse (parcs éoliens connus, projet et trame du relief)



Etat initial vue 1 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat initial vue 2 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat initial vue 3 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat avec le projet vue 1 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat avec le projet vue 2 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat avec le projet vue 3 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



## Photomontage n°39 : Parcs éoliens du Gâtinais et d'Arville

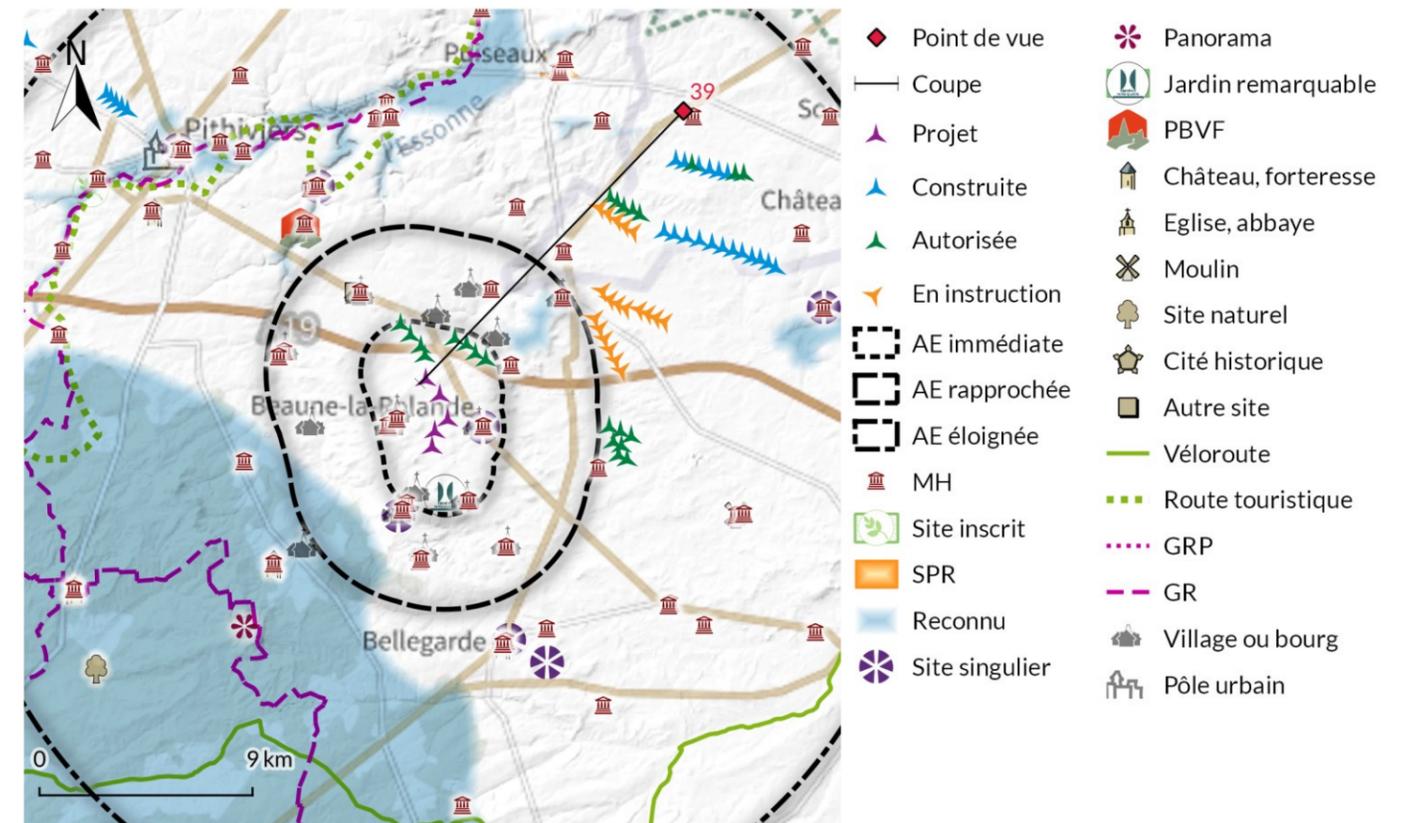
**État initial.** Depuis la D403 vers Arville, les parcs éoliens d'Arville et du Gâtinais sont bien visibles. Les réseaux aériens et le château d'eau de Gironville sont les autres éléments marquant de la vue. Vers le sud-ouest, la silhouette du village est visible tandis qu'en direction du sud les vues sont lointaines.

**Visibilité du projet.** Les 5 éoliennes du projet sont visibles en partie.

**Impacts visuels du projet.** Le projet, très éloigné du point de vue, est en grande partie masqué par le relief, la végétation et le bâti. Il est très peu prégnant : ses impacts visuels sont très faibles.

**Impacts cumulés.** Le parc autorisé de Barville/Egry se situe en avant du projet avec une orientation similaire. Il n'y a pas d'effet de brouillage. Un espace de respiration sépare ce secteur éolien de l'ensemble formé par les parcs du Gâtinais, d'Auxy, d'Arville et des Terres Chaudes. Les multiples covisibilités entraînent des effets de brouillage visuel, ceux-ci étant atténués par l'éloignement des parcs. Les impacts cumulés sont modérés mais le projet y participe de manière très faible.

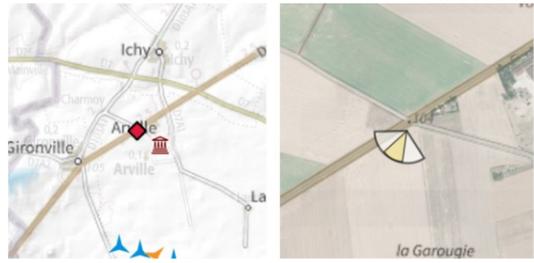
Depuis les alentours d'Arville, les parcs d'Arville et du Gâtinais sont des éléments structurants du paysage. Le regard porte loin : ainsi le projet se devine au loin. Il est très peu prégnant. Ses impacts visuels et sa participation aux impacts cumulés est très faible.



Point de vue	X (L93)	Y (L93)	Date de prise de vue	Distance min /projet	Eolienne la + proche
39	665999m	6787850m	26/03/2020 12:19	15.6km	E1

Coupe topographique (Profil Tool d'après IGN BD ALTI 25, Occupation du sol d'après Géoportail, DREAL/DRAC CVdL&IdF)





**Photomontage n°39. Parcs éoliens du Gâtinais et d'Arville**

-  Ensemble des trois photos (120°) et vue centrale (40°)
-  Localisation du point de vue

-  Eolienne construite
-  Eolienne avec avis de l'AE
-  Monument historique
-  Paysage reconnu

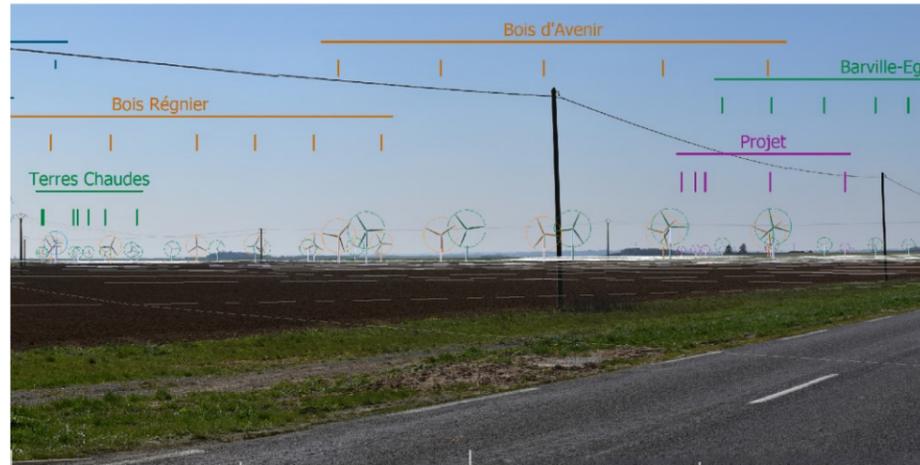
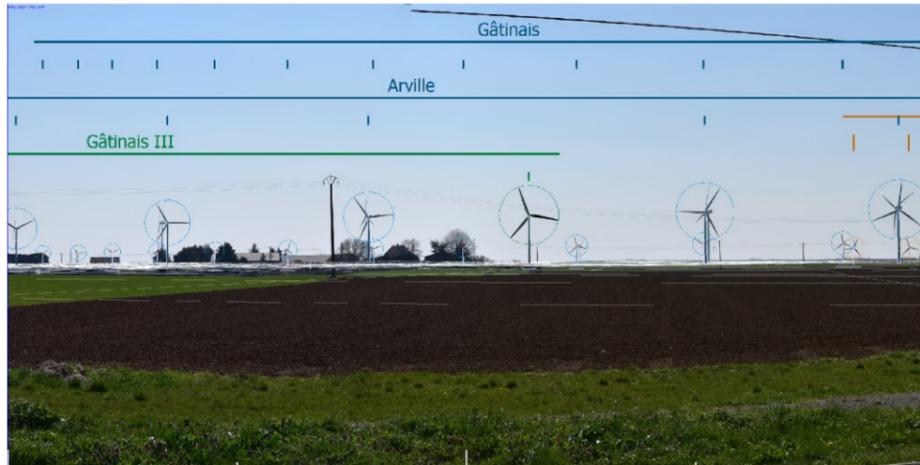
Assemblage état initial (parcs construits et autorisés)



Assemblage projet (parcs éoliens connus et projet)



Esquisse (parcs éoliens connus, projet et trame du relief)



Etat initial vue 1 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat initial vue 2 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat initial vue 3 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat avec le projet vue 1 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat avec le projet vue 2 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat avec le projet vue 3 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



## Photomontage n°40 : Silhouette de Puiseaux

**État initial.** Depuis la D28 vers Puiseaux, la plaine est animée par la silhouette de l'église de Puiseaux et de ses buttes témoins à sa droite, modulant la planéité du relief. Les vues sont lointaines à droite du village, en direction du sud. Plus à l'est s'installe la butte témoin de Bromeilles sur laquelle se perche l'église du village.

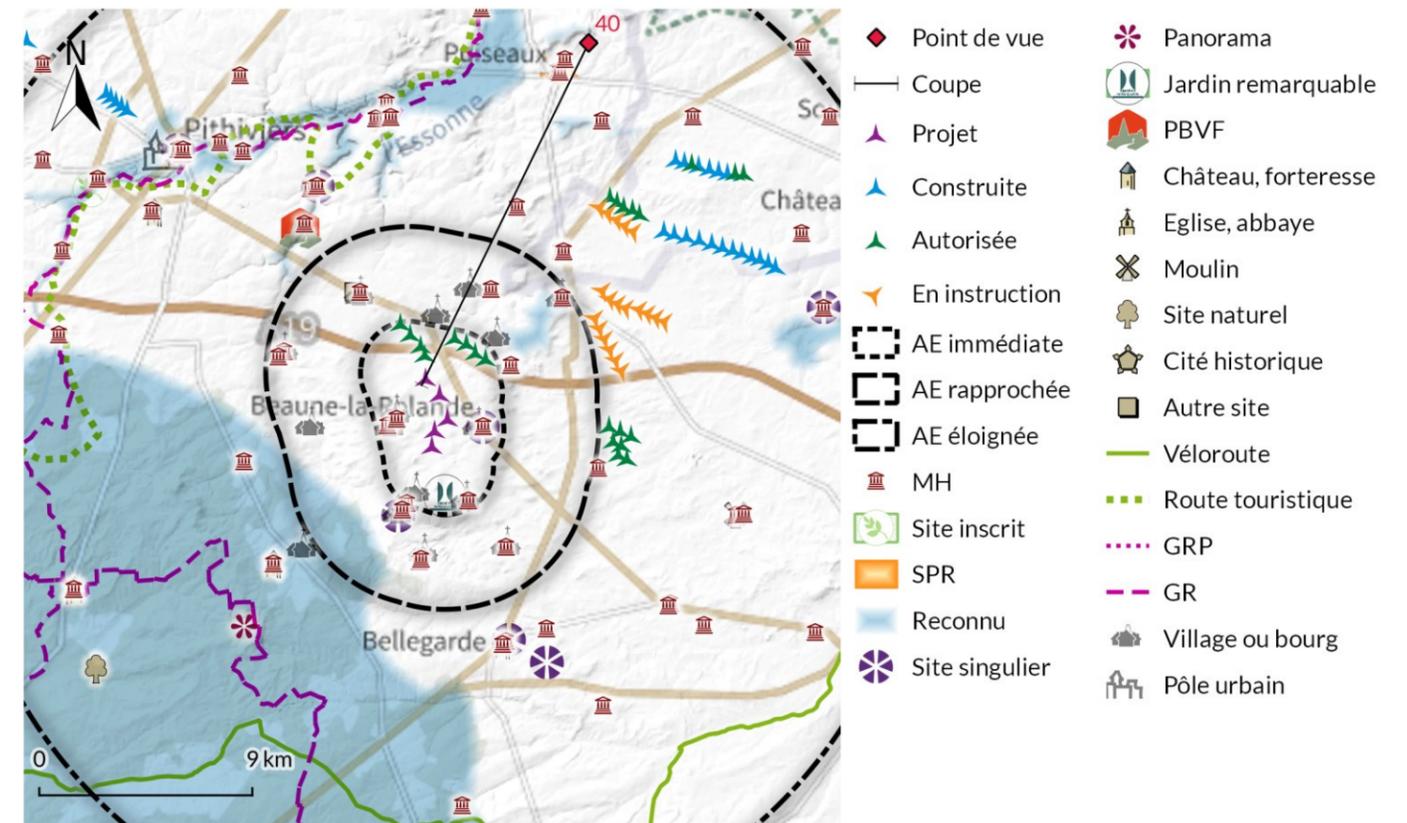
**Visibilité du projet.** Les 5 éoliennes du projet sont masquées.

**Impacts visuels du projet.** Le projet n'est pas visible : les impacts visuels sont nuls.

**Impacts cumulés.** Le parc autorisé de Barville/Egry se situe en avant du projet et s'installe en revanche en arrière de la silhouette de Puiseaux, au sud. Il n'entre pas en covisibilité directe ni avec le clocher de l'église à environ de 10° de respiration et est très peu prégnant. Il n'y a pas d'effet de concurrence visuelle. Au contraire, le parc en instruction de Bois-Régner dépasse de la butte témoin de Bromeilles et entre en covisibilité directe avec le village. Les impacts cumulés sont donc **modérés**.

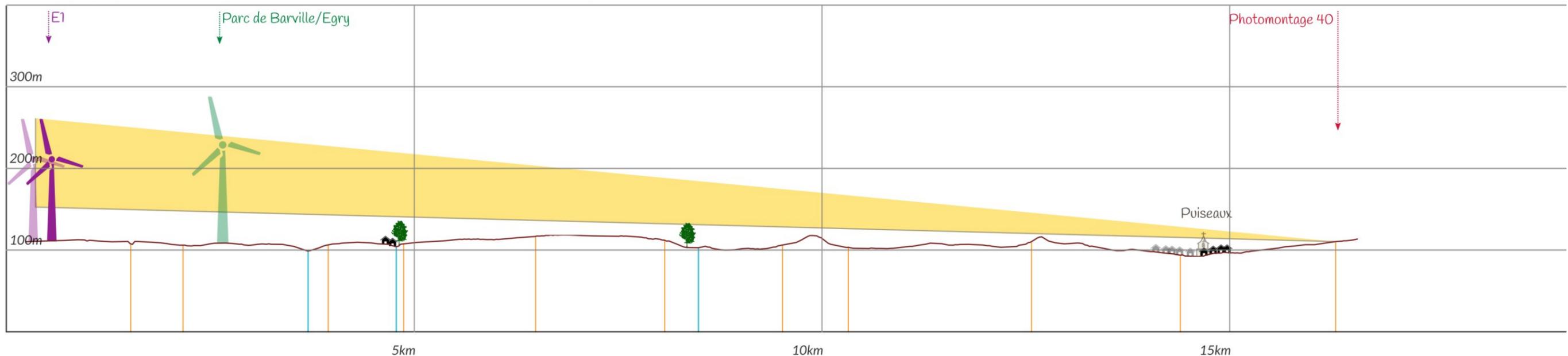
Le projet étant masqué, ses impacts cumulés avec les autres parcs éoliens sont nuls.

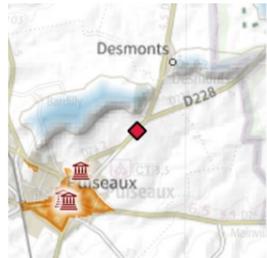
**Depuis l'ouest de Puiseaux, le projet n'est pas visible. Ses impacts visuels et cumulés sont nuls.**



Point de vue	X (L93)	Y (L93)	Date de prise de vue	Distance min /projet	Eolienne la + proche
40	662059m	6790681m	26/03/2020 12:09	15.7km	E1

Coupe topographique (Profil Tool d'après IGN BD ALTI 25, Occupation du sol d'après Géoportail, DREAL/DRAC CVdL&IdF)





**Photomontage n°40. Silhouette de Puisieux**



Ensemble des trois photos (120°) et vue centrale (40°)



Localisation du point de vue



Monument historique



SPR



Paysage reconnu

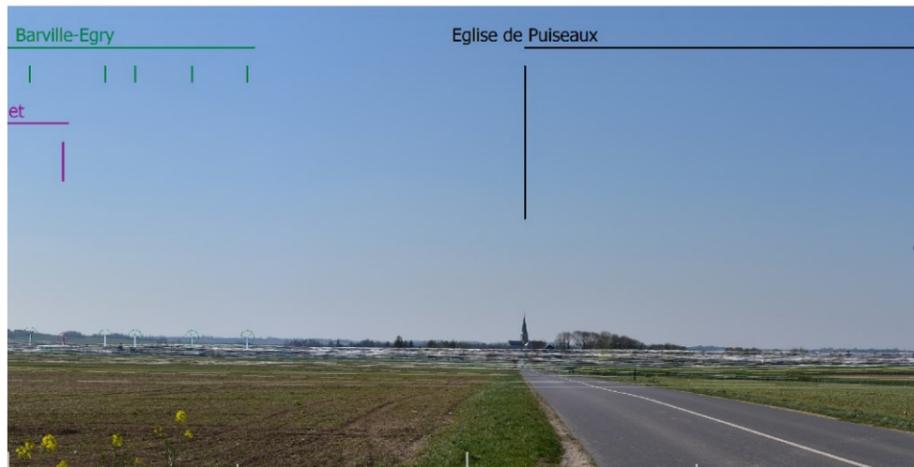
Assemblage état initial (parcs construits et autorisés)



Assemblage projet (parcs éoliens connus et projet)



Esquisse (parcs éoliens connus, projet et trame du relief)



0° 20° 40°

0° 20° 40°

0° 20° 40°

Etat initial vue 1 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat initial vue 2 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat initial vue 3 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat avec le projet vue 1 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat avec le projet vue 2 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



Etat avec le projet vue 3 - Vue réelle - Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 55cm au format A3



## CONCLUSION DU CARNET DE PHOTOMONTAGE

47 photomontages ont été réalisés pour analyser les impacts paysagers, patrimoniaux et cumulés du projet de Parc éolien de Beaune-la-Rolande, dont 29 sont localisés dans l'aire immédiate et 6 dans l'aire rapprochée. Ils montrent une bonne lisibilité du projet qui s'installe dans un paysage cultivé entrecoupé de boisements et caractérisé par la présence d'importantes infrastructures électriques.

Numéro	X (Lambert 93)	Y (Lambert 93)	Altitude	Prise de vue	Nom du point de vue	Lieux de vie	Route	Patrimoine	Reconnu	Itinéraire touristique	Eolien	Distance min. / projet	Eolienne la plus proche	Visibilité du projet	Impact visuel du projet	Impacts cumulés
1	655 287 m	6 775 097 m	113 m	16/01/2020 12:53	Bois de la Leu	X					X	0,7 km	4	Bouts de pale E2	Très faible	Très faible
1bis	655 273 m	6 775 060 m	112 m	23/02/2021 13:14	Bois de la Leu (sud)	X						0,7 km	4	E2, E3, E4 et E5	Faible	Nuls
2	654 486 m	6 775 130 m	113 m	26/03/2020 13:43	Sortie est de Batilly-en-Gâtinais	X	X			X	X	1,2 km	4	E3, E4, E5	Faible	Faibles
2bis	654 636 m	6 775 164 m	112 m	20/10/2020 13:12	D29 entre Batilly-en-G. et Bois de la Leu		X				X	1,1 km	4	E1 à E5	Faible	Faibles
3	653 867 m	6 775 015 m	112 m	21/08/2019 15:41	Centre de Batilly-en-Gâtinais	X	X				X	1,7 km	4	Aucune	Nul	Nuls
4	653 532 m	6 774 524 m	113 m	26/03/2020 13:31	Château de Saint-Michel	X		X			X	2,0 km	4	E1 et E2	Modéré	Modérés
5	653 805 m	6 774 375 m	119 m	23/01/2020 17:37	Centre de Saint-Michel	X	X	X			X	1,7 km	5	E4 et E5	Faible	Nuls
5bis	653 905 m	6 774 316 m	120 m	23/02/2021 12:59	Rue de Gabvau à Saint-Michel	X		X			X	1,6 km	5	E1 à E5	Faible	Modérés
6	653 422 m	6 774 169 m	114 m	26/03/2020 13:28	La Varenne et le Guichet	X					X	2,0 km	5	E3, E4, E5	Faible	Nuls
7	654 374 m	6 774 210 m	119 m	26/03/2020 13:38	Petits Mazouches et Gabvau	X					X	1,1 km	5	E1 à E5	Modéré	Modérés
8	654 458 m	6 773 031 m	121 m	26/03/2020 13:23	Le Plessis et le Bois Bessin	X					X	1,2 km	5	E1 à E5	Faible	Faibles
9	655 017 m	6 772 136 m	129 m	16/01/2020 13:16	Sortie nord de Montbarrois	X	X	X	X		X	1,7 km	5	E1 à E5	Faible	Modérés
10	655 506 m	6 772 467 m	116 m	23/02/2021 12:46	Les Rues	X					X	1,3 km	5	Filtrée	Très faible	Très faible
11	656 015 m	6 771 671 m	132 m	16/01/2020 14:14	La Javelière	X			X	X	X	2,2 km	5	E1 à E5	Faible	Faibles
12	655 398 m	6 771 047 m	137 m	16/01/2020 14:23	Les Petits Bois	X	X				X	2,7 km	5	E1 à E5	Faible	Faibles
13	656 902 m	6 771 089 m	132 m	16/01/2020 14:27	Silhouette de Saint-Loup-des-Vignes	X	X	X			X	3,1 km	5	E4 et E5	Très faible	Faibles
14	656 446 m	6 773 286 m	108 m	16/01/2020 13:09	Villiers	X					X	1,2 km	5	E3, E4 et E5	Faible	Faibles
15	656 612 m	6 773 767 m	109 m	16/01/2020 13:03	Beaune-la-Rolande (Orme)	X	X				X	1,2 km	5	E1, E2 et E3	Faible	Modérés
15bis	656 393 m	6 773 935 m	108 m	23/02/2021 11:55	Orme (nord)	X					X	1,0 km	5	E1 à E5	Faible	Modérés
16	658 067 m	6 774 788 m	115 m	23/02/2021 11:45	Entrée est de Beaune-la-Rolande	X	X	X	X		X	2,0 km	3	E3	Très faible	Nuls
16bis	658 894 m	6 775 157 m	103 m	17/09/2020 10:00	Silhouette de Beaune-la-Rolande (D9)	X	X	X	X		X	3,0 km	3	E1 à E5	Modéré	Modérés
17	658 563 m	6 773 763 m	102 m	16/01/2020 12:30	Silhouette de Beaune-la-Rolande (D950)	X	X	X	X		X	2,8 km	3	E1 à E5	Modéré	Modérés
18	657 544 m	6 775 892 m	115 m	16/01/2020 12:40	Romainville	X					X	1,8 km	3	E1 et E2	Faible	Nuls
18bis	657 544 m	6 775 772 m	115 m	23/02/2021 11:34	Romainville (sud)	X					X	1,7 km	3	E1 à E5	Faible	Nuls
19	656 768 m	6 776 214 m	115 m	16/01/2020 12:44	La Pierre Percée	X	X				X	1,1 km	2	E1 à E5	Faible	Faibles
19bis	656 767 m	6 776 595 m	111 m	23/02/2021 11:26	La Pierre Percée (nord)	X					X	1,2 km	2	E1 à E5	Faible	Faibles
20	653 021 m	6 777 571 m	113 m	26/03/2020 15:23	Autoroute A29		X			X	X	2,3 km	1	E1 à E5	Faible	Faibles
21	653 314 m	6 776 270 m	114 m	26/03/2020 13:48	Arconville	X	X	X		X	X	1,8 km	1	E1 à E5	Faible	Modérés
22	653 701 m	6 775 499 m	113 m	23/02/2021 13:08	Menneville	X	X			X	X	1,7 km	1	E2, E3, E4 et E5	Faible	Nuls
23	650 937 m	6 774 477 m	110 m	26/03/2020 14:01	Sortie est de Nancray-sur-Rimarde	X				X	X	4,5 km	5	E1 à E5	Faible	Modérés
24	659 007 m	6 769 077 m	106 m	16/01/2020 14:33	Silhouette de Fréville-du-Gâtinais	X		X			X	5,9 km	5	E1 à E5	Faible	Modérés
25	655 756 m	6 778 904 m	111 m	26/03/2020 14:54	Sortie sud de Barville-en-Gâtinais	X	X				X	2,4 km	1	E1 à E5	Faible	Faibles
26	657 034 m	6 780 232 m	107 m	26/03/2020 15:01	Limite sud de Gaubertin	X					X	4,1 km	1	E2, E3, E4 et E5	Faible	Faibles
27	651 219 m	6 780 756 m	118 m	26/03/2020 14:20	Silhouette de Boynes	X	X	X			X	5,7 km	1	E1 à E5	Faible	Faible participation
28	650 513 m	6 784 673 m	130 m	07/08/2011 16:12	Silhouette de Courcelles	X		X		X	X	6,7 km	1	E1 à E5	Faible	Faible participation
29	648 471 m	6 777 418 m	111 m	26/03/2020 14:08	Forteresse de Yèvre-le-Châtel			X	X		X	9,3 km	1	E1 à E5	Faible	Faibles
30	650 240 m	6 785 369 m	119 m	26/03/2020 14:38	Silhouette de Yèvre-le-Châtel			X	X	X	X	10,0 km	1	E1 et E2	Faible	Faible participation
31	641 302 m	6 788 412 m	123 m	26/03/2020 15:47	Silhouette de Pithiviers	X	X	X	X		X	18,2 km	1	Aucune	Nul	Nuls
32	647 993 m	6 765 571 m	196 m	14/07/2007 16:50	Belvédère des Caillettes				X		X	11,0 km	5	E1 à E5	Très faible	Faibles
33	659 191 m	6 764 075 m	125 m	16/01/2020 14:45	Silhouette de Bellegarde			X	X		X	10,4 km	5	Aucune	Nul	Nuls
34	663 853 m	6 772 880 m	93 m	16/01/2020 12:18	Silhouette et parc éolien de Juranville			X			X	8,1 km	3	E1 à E5	Faible	Faibles
35	668 254 m	6 770 800 m	89 m	16/01/2020 15:04	Moulin de Chapelon			X			X	12,9 km	3	E1	Très faible	Faibles
36	661 412 m	6 780 835 m	93 m	16/01/2020 12:04	Butte témoin d'Auxy		X		X		X	7,5 km	2	E1	Très faible	Très faible part.
37	661 648 m	6 783 052 m	93 m	16/01/2020 11:53	Silhouette de Beaumont-du-Gâtinais		X	X			X	9,2 km	1	E3	Très faible	Très faible part.
38	662 334 m	6 787 403 m	131 m	26/03/2020 12:02	Butte témoin de Bromeilles				X		X	13,0 km	1	E1 à E5	Faible	Faibles
39	665 999 m	6 787 850 m	105 m	26/03/2020 12:19	Parcs éoliens du Gâtinais et d'Arville		X				X	15,6 km	1	E1 à E5	Très faible	Très faible part.
40	662 059 m	6 790 681 m	112 m	26/03/2020 12:09	Silhouette de Puiseaux		X	X	X		X	15,7 km	1	Aucune	Nul	Nuls

Figure 124 : Synthèse de l'analyse des photomontages

Depuis les hameaux et habitations isolées proches, les vues peuvent être larges et ouvertes comme aux Petites Mazouches (photomontage n°7) ou plus resserrées comme au Plessis (photomontage n°8) ou à Romainville (photomontage n°18) voire fermées par la végétation et le bâti comme au Bois de la Leu (photomontage n°1). Le projet est alors plus ou moins masqué. Il ne vient pas perturber les vues depuis ces lieux de vie, sauf très ponctuellement aux Petites Mazouches. L'impact est globalement faible.

Les sorties de villages des aires immédiates et rapprochées analysées offrent souvent des vues ouvertes sur la campagne environnante. La végétation arrête souvent le regard à quelques kilomètres. Le projet vient le plus souvent souligner les lignes électriques existantes (photomontage n°2) ou s'installe dans la continuité du parc autorisé de Barville/Egry (photomontage n°25).

Le parc autorisé de Barville/Egry est souvent visible en même temps que le projet du fait de sa proximité, au contraire du reste du contexte éolien. Les covisibilités génèrent rarement des effets de brouillage visuel ou de saturation, les implantations étant cohérentes entre elles le plus souvent (photomontage n°20). Ponctuellement au sud-ouest ont été relevés des manques de cohérence du contexte éolien (photomontage n°9). Ainsi, pour les lieux de vie pour lesquels l'analyse théorique avait identifié un risque (modéré pour Barville-en-Gâtinais, Batilly-en-Gâtinais, le Bois de la Leu et Menneville ; fort pour la Pierre Percée et Beaune-la-Rolande), l'analyse des photomontages à 360° (en page 110) et du carnet de photomontage (pages 113 à 505) confirme une absence de saturation visuelle, à l'exception de trois vues cadrées pour Arconville, Montbarrois et Nancray-sur-Rimarde.

Le projet ne vient généralement pas perturber la vue sur les silhouettes des villages et les monuments historiques des aires immédiate et rapprochée (par exemple photomontages 6, 9, 11, 13, 16, 24, 27 et 28). Il est en effet le plus souvent bien séparé visuellement de ces points d'appel du regard et ne génère pas d'effet de surplomb : l'impact est généralement faible. Des covisibilités modérées et très ponctuellement fortes ont cependant été notées pour la vue depuis la D950 au sud de Beaune-la-Rolande (n°17) et pour la vue depuis le château de Saint-Michel (n°4).

En s'éloignant, le projet se fond peu à peu dans l'arrière-plan, notamment à l'ouest où la végétation arborée est importante (photomontage n°35). Malgré des vues plus ouvertes au nord, le projet a des impacts faibles à nuls dans l'aire éloignée (photomontages 30 et 38 par exemple). À l'ouest et au sud, il est rarement visible (photomontages n°31 et 33).

Avec les parcs en instruction et les récentes autorisations, le contexte éolien se densifie. Cependant, le projet est souvent séparé visuellement des éoliennes existantes ou en instruction car localisé (plan différent ou espace de respiration) Ainsi, les impacts cumulés sont généralement faibles à nuls. Lorsqu'ils sont plus importants, le projet ne vient pas renforcer les impacts du contexte éolien du fait de sa lisibilité.

**S'installant dans un territoire rural où l'éolien est ponctuel avec une implantation lisible, le projet a des impacts visuels globalement faibles localement modérés.**

## E) MESURES

### E-I. MESURES « ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER »

#### E-I.1) Mesures en phase conception du projet

##### CHOIX DU SITE DU PROJET

**Mesure de réduction | Objectif :** s'écarter des secteurs avec les plus forts enjeux paysagers et patrimoniaux aux échelles régionale et locale | **Localisation :** zone d'implantation potentielle | **Estimation des dépenses :** intégré dans le coût global de la phase développement

Le porteur de projet a fait le choix de développer le projet de Parc éolien de Beaune-la-Rolande dans le paysage du plateau agricole du Gâtinais ouest, au sein d'un territoire disposant déjà d'infrastructures électriques importantes. La zone est jugée favorable au développement de l'éolien au niveau régional, le paysage de grandes cultures étant à l'échelle des éoliennes.

De plus, la ZIP a été définie en choisissant un écart de 650 m aux habitations (au lieu de 500 m) pour une meilleure prise en compte du cadre de vie zones résidentielles proches.

##### DÉFINITION DE L'IMPLANTATION DES ÉOLIENNES ET DES AMÉNAGEMENTS CONNEXES

**Mesure de réduction | Objectif :** assurer la bonne insertion paysagère de l'implantation retenue. | **Localisation :** zone d'implantation potentielle | **Estimation des dépenses :** intégré dans le coût global de la phase développement

Lors de l'élaboration du projet, le choix s'est porté sur l'implantation ayant le moins d'impact sur la silhouette de Beaune-la-Rolande et son église protégée ainsi que sur celle de Batilly-en-Gâtinais et le château de Saint-Michel. L'emprise horizontale du projet a été limitée.

Afin d'assurer la bonne intégration paysagère des aménagements connexes, le choix a été fait :

- de réaliser les pistes d'accès et les plateformes en graves dans la même gamme de couleur que les chemins locaux ;
- d'installer les postes de livraison le long de la D29, en continuité d'un poste électrique existant.

Les postes de livraison seront réalisés selon un crépis vert olive dans un souci d'homogénéité avec le poste électrique voisin. Ces aménagements de faible à très faible hauteur ne seront visibles qu'à leurs abords immédiats.

Les réseaux électriques internes étant enterrés, ils n'auront pas d'impact sur le paysage.

##### CHOIX D'UN GABARIT ET NOMBRE D'ÉOLIENNES

**Mesure de réduction | Objectif :** réduire l'impact visuel du projet, notamment sur les silhouettes de bourg et monuments de l'aire immédiate. | **Localisation :** zone d'implantation potentielle | **Estimation des dépenses :** intégré dans le coût global de la phase développement

Au lancement des études environnementales, une hauteur de 190 m en bout de pale était envisagée. Cependant, au vu des enjeux paysagers, le porteur de projet a fait le choix de réduire la taille des éoliennes afin de réduire les impacts visuels sur le patrimoine et les lieux de vie proches, notamment sur l'église protégée de Beaune-la-Rolande. Ainsi, une éolienne de 150 m en bout de pale a été retenue pour le projet final.

Lors de l'élaboration du projet, le choix s'est de plus porté sur la variante présentant le plus faible nombre d'éoliennes afin d'assurer la lisibilité de l'implantation et réduire ses effets sur le paysage.

#### E-I.2) Mesures en phase travaux

##### CONSTRUCTION DU PROJET ET DE SES AMÉNAGEMENTS CONNEXES

**Mesure de réduction | Objectif :** assurer la bonne intégration paysagère du chantier et des éléments du projet lors de la phase de travaux puis de la phase exploitation. | **Localisation :** ensemble de la zone de travaux | **Estimation des dépenses :** intégré dans le coût global du chantier

Pour réaliser les aménagements connexes en cohérence avec le paysage, le Maître d'Ouvrage s'engage à :

- privilégier des empièvements et remblais de même, ou de proche, composition chimique que le substrat géologique environnant et local. Une vérification de l'origine et du caractère « sain » sur le plan écologique (pollution, espèces végétales exotiques envahissantes) de ces remblais sera préalablement effectuée.
- privilégier des taxons indigènes ou assimilés dans le cadre d'éventuelles mesures paysagères conduisant à la végétalisation de surfaces, création de haies évidemment en dehors des plateformes et de leurs abords ; proscrire les espèces absentes de la région (non sauvages), uniquement cultivées et exotiques ou possédant un caractère envahissant avéré ou potentiel, de même que les cultivars ornementaux, les sélections et hybrides, etc.

La gamme chromatique des équipements est choisie de manière à correspondre au site d'implantation soit un revêtement en grave stabilisée de couleur clair pour les pistes et les aires de levage, et un revêtement bardage bois pour les postes de livraison.

## IDENTIFICATION DES SENSIBILITÉS ARCHÉOLOGIQUES DU SITE EN AMONT DU CHANTIER

**Mesure d'évitement** | Objectif : vérifier le cas échéant la présence ou l'absence de sensibilités archéologiques avant le chantier | Localisation : tout ou partie de l'emprise du projet | Estimation des dépenses : à définir le cas échéant.

Concernant les sites archéologiques, le Code du Patrimoine (livre V, titre II) a institué un régime juridique nouveau dans le domaine de l'archéologie préventive. Il confie aux services de l'État le rôle de prescripteur des opérations archéologiques. Le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 définit les procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive. Ainsi, entrent dans le champ d'application du Code du Patrimoine (livre V, titre II, article 4-5 du décret n°2004-490 du 3 juin 2004) les installations classées et autres aménagements qui doivent être précédés d'une étude d'impact en application de l'article L.122.1 du Code de l'Environnement. Suite à la demande d'autorisation environnementale, le Préfet (DRAC/ Service Régional de l'Archéologie) fera connaître ses prescriptions en la matière pour le parc éolien du Pays d'Auge.

Avant le début des travaux, en concertation avec la DRAC, et conformément à la réglementation relative à l'archéologie préventive, une **opération de diagnostic archéologique préalable** pourrait être réalisée de façon à préciser le potentiel archéologique du secteur concerné. Ce diagnostic pourrait être éventuellement suivi d'une reconnaissance approfondie. L'obligation de « déclaration immédiate de toute découverte fortuite susceptible de présenter un caractère archéologique conformément à la réglementation » figurera dans le cahier des charges des entreprises chargées de réaliser les travaux. Le calendrier des travaux pourra être dans ce cas modifié en conséquence des découvertes et de leur importance.

## REMISE EN ÉTAT DU SITE APRÈS CHANTIERS

**Mesure de réduction** | Objectif : remettre en état les emprises après le chantier de construction, comme de démantèlement. | Localisation : ensemble de la zone de travaux | Estimation des dépenses : compris dans le coût global du chantier

Après le chantier d'installation du parc éolien, les entreprises intervenantes ont pour objectif de **remettre en état toutes les aires de chantier non nécessaires à l'exploitation du parc éolien** (base vie, aires de stockage et de stationnement, etc.). Un état des lieux contradictoire avec huissier de justice attestera de la bonne prise en compte de l'environnement dans les activités de remise en état. Cette remise en état consiste notamment à :

- enlever les matériaux et déchets restants et excédentaires,
- procéder au nettoyage et à la remise en état des aires de gisements et dépôts de matériaux, de la base vie,
- procéder à l'égalisation et au nivellement des aires de chantier,
- effectuer une remise en état des pistes d'accès et aires planes lorsqu'elles ont été endommagées à la suite de l'exécution des travaux et au trafic de construction. Les entreprises intervenantes remettront au Maître de l'Ouvrage des pistes d'accès conformes aux dimensions et aux spécifications requises,
- respecter les éventuelles modalités de remblayage spécifiques,
- procéder aux éventuelles actions de dépollution et prendre en charge les indemnités pour d'éventuels dégâts accidentels aux propriétés privées non directement concernées par les aménagements.

Dans le cas où de la **terre végétale** a été enlevée et stockée, puis replacée pour retrouver l'état initial, l'entreprise s'engage à stocker la terre arable séparément du reste et à la replacer par-dessus tout en surface.

## E-I.3) Mesure en phase exploitation

### PLANTATIONS D'ARBRES AU CHÂTEAU DE SAINT-MICHEL

**Mesure de réduction** | Objectif : réduire l'impact sur l'église de Batilly-en-Gâtinais et le château de Saint-Michel | Localisation : abords du château de Saint-Michel | Estimation des dépenses : 1 500 €

#### Description de la mesure

Un impact a été identifié pour la vue depuis l'entrée du château de Saint-Michel. En effet, une covisibilité indirecte existe avec l'église de Batilly-en-Gâtinais. Du fait de l'écartement entre les éoliennes et l'église et de la baisse de hauteur totale des machines, l'impact est **modéré**. Le porteur de projet propose donc, sous condition de faisabilité locale et d'accord de l'architecte des bâtiments de France, **de renforcer la trame arborée présente sur le site** afin de masquer les éoliennes tout en conservant la vue sur l'église pour ce point de vue représentant l'impact le plus important pour le château.

**Option n°1** : En menant des actions de concertation d'octobre 2020 jusqu'à avril 2021, le maître d'ouvrage a ainsi pu obtenir un avis favorable du propriétaire concernant une parcelle localisée à proximité du château pour la plantation de 3 ou 4 arbres (voir croquis n°1 en page suivante).



Figure 125 : Option n°2

Cette mesure permet de limiter la visibilité pour l'éolienne E1, **réduisant son niveau d'impact** mais ne concerne pas E2 pour laquelle les actions de concertation sont encore en cours et dont l'impact reste **modéré**.

**Option n°2** : Le maître d'ouvrage poursuit la concertation pour mettre en place des plantations plus proches du château (voir ci-contre et croquis n°2). Cette option consiste en la plantation de 3 à 4 arbres de part et d'autre de la voie d'accès au château. Elle permet de masquer les éoliennes E1 et E2 tout en laissant dégagé le cône de vue sur l'église. L'impact du projet deviendrait alors **faible**, les éoliennes étant peu prégnantes en hiver et totalement masquées en été.

**Caractéristiques techniques de la mesure**. Le maître d'ouvrage s'engage ainsi à fournir 3 à 4 arbres en motte grillagée de force 18/20 – afin de créer rapidement le masque visuel – avec son tuteurage. Une enveloppe de 1 500 € est allouée à cette mesure, qui intègre également la plantation des sujets. Quelle que soit l'option retenue, afin de conserver l'ambiance du lieu, les essences plantées seront caduques, similaires à celles des alignements existants (tilleul, noyer, merisier...) en accord avec le propriétaire et l'architecte des bâtiments de France et en fonction du type de sol.

**Evolution de la mesure dans le temps**. Les arbres plantés étant des grands sujets, nous pouvons raisonnablement estimer un masque efficace en moins de 5 ans avec une hauteur dépassant les 5 m. Pour cela, des espèces à croissance rapide pourront être préférées comme le cerisier, l'érable plane, le merisier, le saule pleureur... Il est ainsi judicieux d'anticiper le plus possible la plantation, avant même l'installation des éoliennes.

Croquis n°1 : plantation d'arbres à proximité du château



Croquis n°2a : renforcement de la trame arborée du château en vue hiver



Croquis n°2b : renforcement de la trame arborée du château en vue hiver



Figure 126 : Mesure de plantations aux abords du château de Saint-Michel

## Compatibilité de la mesure avec la protection du château de Saint-Michel

**Dénomination de l'édifice :** Château

**Localisation :** Centre-Val de Loire ; Loiret (45) ; Saint-Michel ; C.V. 2 de Chenault à Batilly | **Références cadastrales :** 1989 AC 3

**Siècle de la campagne principale de construction :** 15e siècle, 16e siècle, 19e siècle

**Description historique :** Aux 13e et 14e siècles, le château est connu sous le nom de la "Motte Boulain". L'édifice avait sans doute déjà le même plan, autour d'une cour carrée défendue par des douves. L'aile nord-ouest présente des encadrements sur cour caractéristiques du 15e siècle. Le colombier appartient peut-être à la même époque. Au cours des guerres de Religion, le château fut pillé en 1562 et détruit en 1576. Le châtelet fut reconstruit peu avant 1591. En 1815, le château se composait encore de quatre ailes cantonnées de quatre tours fermant la cour. Vers 1850, l'aile sud-ouest fut surélevée et entièrement reperlée et l'aile nord-est fut abattue. Du château-fort médiéval ne subsistent aujourd'hui que le châtelet d'entrée et la tour nord réutilisée en colombier. Elevé de trois niveaux, le châtelet se compose d'un passage voûté d'un berceau en brique. Les deux étages carrés étaient à usage d'habitation. Le pont-levis primitif a été remplacé par un pont dormant. Le colombier, de plan circulaire, comporte deux niveaux et un étage sous comble qui abrite les boulins. L'escalier est enfermé dans une cage en pan-de-bois et torchis.

**Nature de la protection de l'édifice :** Inscrit MH partiellement | **Date et niveau de protection de l'édifice :** 1989/01/17 : inscrit MH ; 1989/04/06 : inscrit MH | **Précision sur la protection de l'édifice :** Châtelet d'entrée ; douves ; colombier (cad. AC 3) : inscription par arrêté du 17 janvier 1989 ; Tourelle Est (cad. AC 3) : inscription par arrêté du 6 avril 1989 | **Nature de l'acte de protection :** Arrêté

**Statut juridique du propriétaire :** Propriété privée

Source : [Notice PA00099017. Patrimoine architectural – base Mérimée](#). Monuments historiques, 1992.



La mesure proposée se localise à l'extérieur du site protégé au titre des monuments historiques, à plusieurs mètres voire centaines de mètres de la parcelle AC-003 comprenant le château. Elle ne vient pas remettre en cause l'intégrité du bien protégé.

La protection repose sur l'architecture défensive du lieu, ce que les plantations localisées sur la route allant à Batilly-en-Gâtinais ne remettent pas en cause.

Enfin, la carte d'Etat-Major semble montrer une trame arborée plus importante à cet endroit au 19<sup>ème</sup> siècle, ce que confirme une photo aérienne de 1947 où la végétation arborée a déjà en partie disparue autour du bassin.



Source : Géoportail, Remontez-le-temps

Figure 127 : Zoom sur le château au 19<sup>ème</sup> siècle et en 1947

## Compatibilité de la mesure avec la protection de l'église Saint-Martin de Batilly-en-Gâtinais

**Dénomination de l'édifice :** Église | **Titre courant :** Eglise Saint-Martin

**Localisation :** Centre-Val de Loire ; Loiret (45) ; Batilly-en-Gâtinais

**Siècle de la campagne principale de construction :** 4e quart 12e siècle, 1er quart 13e siècle, 15e siècle, 1er quart 16e siècle

**Description historique :** Eglise à trois nefs, terminée par un chevet carré. Deux travées de la haute nef datent de la fin du 12e ou du début du 13e siècle, avec arcs doubleaux intermédiaires retombant sur des culs de lampe sculptés dans les clés des archivoltes. Les autres travées des nefs présentent des arcs à profil du 15e siècle. Clocher roman remanié. Amorces d'un clocher plus important avec mouluration de la fin du 15e siècle ou du début du 16e.

**Description :** Technique du décor des immeubles par nature - Sculpture

**Nature de la protection de l'édifice :** Inscrit MH | **Date et niveau de protection de l'édifice :** 1928/03/06 : inscrit MH | **Précision sur la protection de l'édifice :** Eglise : inscription par arrêté du 6 mars 1928 | **Nature de l'acte de protection :** Arrêté

**Référence aux objets conservés :** M45001011, PM45001013, PM45001007, PM45001012, PM45001016, PM45001010, PM45001008, PM45001009, PM45001015, PM45001014 | **Observations concernant la protection de l'édifice :** Objets mobiliers protégés OMH

**Statut juridique du propriétaire :** Propriété de la commune

Source : [Notice PA00098688](#). Patrimoine architectural – base Mérimée. Monuments historiques, 1992.

La mesure proposée ne vient pas remettre en cause l'intégrité du bien protégé qui se situe à plusieurs centaines de mètres. Elle ne vient pas masquer la vue sur l'édifice protégée. Les éléments architecturaux remarquables restent bien visibles.



Figure 128 : Mesure d'enfouissement du réseau de télécommunication au sud de Beaune-la-Rolande

## ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS

**Mesure de réduction | Objectif :** réduire les effets de brouillage dus aux réseaux aériens pour la vue sur l'église de Beaune-la-Rolande depuis la D950 | **Localisation :** D950 entre Foncerive et Beaune-la-Rolande | **Estimation des dépenses :** 42 000 €

Au sud de Beaune-la-Rolande, sur la D950, la vue sur l'église est impactée par une ligne téléphonique qui va de Foncerive jusqu'au village. Afin d'améliorer la qualité paysagère de la vue, le maître d'ouvrage s'engage donc à enfouir ce réseau aérien à hauteur de 42 000 €. Cette mesure permet de dégager la vue sur l'église (voir photomontage ci-contre).

Le maître d'ouvrage a contacté le gestionnaire du réseau de télécommunication en 2021, afin de demander l'aval de celui-ci pour la réalisation des travaux projetés. Le gestionnaire a transmis un devis pour une étude plus précise avant lancement des travaux d'enfouissement. Cette prestation nécessite de la part du maître d'ouvrage un calendrier prévisionnel des travaux. La date des travaux du projet étant dépendante de l'obtention de l'autorisation environnementale, il n'est pas possible à ce stade du projet d'obtenir l'accord de principe du gestionnaire de réseau.

## Compatibilité de la mesure avec la protection de l'église de Beaune-la-Rolande

**Dénomination de l'édifice :** Église | **Titre courant :** Eglise Saint-Martin et crypte

**Localisation :** Centre-Val de Loire ; Loiret (45) ; Beaune-la-Rolande

**Siècle de la campagne principale de construction :** 12e siècle, 15e siècle, 16e siècle.

**Description historique :** Eglise fortifiée construite au 13e siècle, qui dépendait de l'abbaye de Saint-Denis. Elle comportait primitivement huit travées. De cette époque datent la moitié de la crypte, la base du clocher, une fenêtre et la corniche replacée sur le mur sud. Brûlée vers 1427 par les Anglais, elle est rebâtie à la fin du 15e siècle. Le clocher était alors fortifié et l'entrée de la tour protégée par une herse dont se voient encore les coulisses. Le pont-levis a disparu. Des marches conduisent actuellement au seuil de l'ancienne porte et donnent accès au porche sous lequel sont conservées deux meurtrières. La crypte occupe toute la superficie du chœur et de ses bas-côtés. L'accès se fait par deux escaliers partant l'un de l'intérieur de l'église, l'autre de l'extérieur. La basse nef a été ajoutée sous le règne de François Ier.

**Nature de la protection de l'édifice :** Classé MH | **Date et niveau de protection de l'édifice :** 1911/04/15 : classé MH | **Précision sur la protection de l'édifice :** Eglise et crypte : classement par arrêté du 15 avril 1911 | **Nature de l'acte de protection :** Arrêté

**Référence aux objets conservés :** PM45000064, PM45000066, PM45000062, PM45000069, PM45000070, PM45000068, PM45000063, PM45000067, PM45000065, PM45001072, PM45001022, PM45001023, PM45001619, PM45001621, PM45001620 | **Observations concernant la protection de l'édifice :** Objets mobiliers protégés OMH

**Statut juridique du propriétaire :** Propriété de la commune

Source : [Notice PA00098708](#). Patrimoine architectural – base Mérimée. Monuments historiques, 1992.

La mesure proposée ne vient pas remettre en cause l'intégrité du bien protégé qui se situe à plus de 540 m. Elle ne vient pas masquer la vue sur l'édifice protégée. Au contraire, elle permet de dégager la vue sur une partie des éléments architecturaux remarquables du monument (clocher).

## E-II. SYNTHÈSE DES IMPACTS RÉSIDUELS

Lors de l'élaboration du projet et de l'analyse des ZIV ainsi que du carnet de photomontages, des impacts visuels ont été identifiés. De ce fait, des mesures « Éviter, Réduire, Compenser » ont été définies au titre du paysage :

- Le choix d'une zone d'implantation potentielle dans un paysage de grande échelle à l'écart des sites emblématiques régionaux ;
- La définition d'une implantation en ligne, lisible, écartée de l'axe des rues principales des villages de l'aire immédiate ainsi que d'aménagements connexes bien intégrés au paysage existant ;
- La baisse de la hauteur en bout de pale ainsi que du nombre d'éoliennes ;
- La mise en place de critères de bonne conduite du chantier et de la remise en état du site après la fin de celui-ci ;
- La plantation d'arbres aux abords du château de Saint-Michel ;
- L'enfouissement d'un réseau aérien entre Foncerville et Beaune-la-Rolande.

Les impacts résiduels sont détaillés dans le tableau ci-après. Le projet éolien présente un impact globalement faible, localement modéré (Les Petites Mazouches/Gabvau et silhouette de Beaune-la-Rolande sur la D950 et la D31).

Enjeux	Sensibilité au projet	Analyse de l'état initial	Préconisation	Mesure au stade conception	Impact brut	Autre mesure	Impact résiduel
Cadre de vie	Forte localement modérée à faible	Aire immédiate. 5 villages, 17 hameaux (sur 25) et 4 habitations isolées (sur 16) ayant une sensibilité modérée à forte. Aire rapprochée. 7 villages sensibles sur 11 recensés. Aire éloignée. 1 pôle urbain peu sensible.	Éviter les effets de surplomb sur l'église de Beaune-la-Rolande	Baisse de hauteur de 190 m à 150 m en bout de pale pour le projet retenu	Impact brut modéré	/	Impact résiduel modéré
			Éviter l'insertion d'éoliennes dans les rues principales de Beaune-la-Rolande et Batilly-en-Gâtinais.	Pas d'éolienne dans l'axe des rues principales de Beaune-la-Rolande et Batilly-en-Gâtinais	Impact brut nul	/	Impact résiduel nul
			Vérifier la cohérence des vues depuis les autres lieux de vie sensibles	/	Impact brut faible localement modéré	/	Impact résiduel faible localement modéré
Paysages reconnus	Modérée localement forte	Grands ensembles paysagers éloignés de la ZIP à l'exception de la butte témoin d'Auxy. Nombreux sites d'intérêt localisés en zone urbaine ou arborée : peu de sensibilités (église de Beaune-la-Rolande, Manoir de la Javelière, butte témoin d'Auxy, Yèvre-le-Châtel et sa forteresse, belvédère des Caillettes).	Éviter les effets de surplombs sur l'église de Beaune-la-Rolande	Baisse de hauteur de 190 m à 150 m en bout de pale pour le projet retenu	Impact brut modéré	/	Impact résiduel modéré
			Éviter les effets de brouillage visuel depuis le Manoir de la Javelière	/	Impact brut faible	/	Impact résiduel faible
			Vérifier la cohérence des vues depuis Yèvre-le-C. et ses alentours, autour d'Auxy et depuis les Caillettes	Choix du secteur de la ZIP éloigné des grands ensembles paysagers reconnus et de la vallée de l'Essonne	Impact brut faible à nul	/	Impact résiduel faible à nul
Patrimoine	Faible localement modérée à forte	Sur 83 monuments historiques, 2 sites classés, 1 site inscrit et 6 sites patrimoniaux remarquables, 10 sont sensibles au projet dont 3 dans l'aire immédiate et 3 dans l'aire rapprochée.	Éviter les effets de surplombs sur l'église de Beaune-la-Rolande et sur l'église de Batilly-en-Gâtinais ; Éviter les effets de brouillage visuel depuis le château de Saint-Michel	Baisse de hauteur de 190 m à 150 m en bout de pale pour le projet retenu	Impact brut modéré	Mesure de plantation d'arbres au château de Saint-Michel	Impact résiduel modéré à faible
			Vérifier la cohérence du projet avec les autres patrimoines	/	Impact brut faible	/	Impact résiduel faible
Contexte éolien	Faible localement forte	6 parcs éoliens autorisés ou construits sur dans l'aire éloignée et 1 parc autorisé dans l'aire immédiate. Sensibilité ponctuelle pour le parc des Terres chaudes à l'est (AER) et le parc de Barville-Egry au nord (AEI).	Vérifier la cohérence des implantations entre le projet et le contexte éolien	/	Impacts cumulés bruts faibles loc. modérés	/	Impacts cumulés résiduels faibles loc. modérés
Vues dynamiques	Faible localement forte	Grands itinéraires de promenades localisés dans l'aire éloignée, peu ou pas sensibles au projet. A19 encadrée de merlons sur une grande part de son tracé : sensibilités très ponctuelles dans l'aire immédiate. Sensibilité de la D29, de la D950 et des deux boucles locales de promenade.	Vérifier l'intégration paysagère du projet depuis les axes de déplacement et de randonnée, notamment dans l'aire immédiate.	/	Impact brut faible localement modéré	/	Impact résiduel faible localement modéré

Figure 129 : Synthèse des impacts résiduels

### E-III. MESURE D'ACCOMPAGNEMENT – BOURSE AUX ARBRES

Le projet retenu présente des impacts visuels modérés sur les villages de Beaune-la-Rolande et Batilly-en-Gâtinais ainsi que pour plusieurs hameaux. De ce fait, le porteur de projet a choisi de mettre en place une mesure d'accompagnement vouée à améliorer le cadre de vie des habitants. Réalisée au titre du paysage, elle concerne l'organisation, sous réserve de faisabilité locale, d'une « Bourse aux arbres ». Il s'agit d'un projet végétal collaboratif avec la population des environs du projet, destiné en priorité aux habitants des hameaux et maisons isolées qui se trouvent en direction du site de projet, sur les communes de l'aire immédiate. Cette mesure concerne la frange des villages, les habitations isolées et les hameaux localisés dans un secteur où la ZIV verticale est supérieure à 5°, soit :

- Orme ;
- Bois d'Orme ;
- La Maizerie ;
- Les Grouettes ;
- La rue des Alouettes à Beaune-la-Rolande ;
- Menneville ;
- Gabvau ;
- Le Plessis ;
- Le Bois Boissin ;
- Les Rues.

La fourniture d'arbre ira prioritairement aux habitants des lieux de vie ci-dessus (un arbre par habitant). Elle sera cependant ouverte à d'autres lieux de vie proches, soit : l'est d'Arconville, la Pierre Percée, l'est de Batilly-en-Gâtinais et l'ouest de Beaune-la-Rolande à la hauteur d'un arbre pour deux habitants.

Expérimenté avec succès depuis une vingtaine d'années dans certaines régions (« Plantons le décor » dans le Nord-Pas-de-Calais, par exemple), le principe de cette mesure consiste en un achat groupé d'arbres fruitiers, en pépinières locales, par la société d'exploitation du parc. Cette mesure est ainsi destinée directement aux habitants afin que chacun puisse planter un ou plusieurs arbres fruitiers dans son jardin, grâce au concours financier de la société d'exploitation du parc.

La « Bourse aux arbres » contribue à entretenir la ceinture jardinée autour des villages, des hameaux et des fermes isolées, renvoyant ainsi à l'image antérieure du territoire qui accueillait des vergers aux pourtours des villages. Les parcelles jardinées, en arrière des maisons, forment en effet une zone-tampon entre l'espace bâti urbain et la plaine cultivée, où se trouvent les éoliennes. Cette action a pour but de valoriser le patrimoine génétique régional, en proposant des essences fruitières anciennes, en formes traditionnelles haute-tige. Enfin, cette mesure d'accompagnement aura également une influence positive sur la biodiversité et en particulier pour les oiseaux et les chauves-souris.

Une campagne de communication sera mise en place en amont pour sensibiliser et informer la population sur la mise en place de cette mesure. Une brochure sera préalablement distribuée aux mairies éligibles à la mesure et aux habitants afin de présenter les essences disponibles et les bonnes pratiques pour leur culture et leur entretien. Les aspects logistiques (gestion des bons de commande, livraison et distribution) seront gérés par la société d'exploitation du parc éolien ou son représentant.



Réalisation : Enviroscop 2019

Figure 130 : Exemple de ceintures arborées autour des lieux de vie

Type	Espèce plutôt généraliste	Espèce des sols plutôt acides	Espèce des sols plutôt calcaires	Espèces de milieu humide
<b>Arbres (&gt;7 m)</b>	Alisier torminal, bouleau verruqueux, chêne pubescent ou sessile, cormier, érable champêtre, frêne commun, hêtre, orme champêtre, tilleul à grande feuille,	Châtaignier, Charme, Chêne pédonculé, merisier,	-	Aulne glutineux, saule blanc, tremble
<b>Arbustes (&lt;7 m)</b>	Aubépine des bois ou à un style, Bourdaine, fragon petit-houx, fusain d'Europe, genévrier commun, groseillier à maquereau, houx, nerprun purgatif, prunellier, rosier des champs, sureau noir, viorne obier	Genêt à balais, néflier, noisetier, saule marsault ou roux	Cornouiller sanguin, Camerisier à balais, troène commun	Groseillier rouge, saule cendré

Source : Observatoire régional de la Biodiversité en Centre-Val de Loire

Figure 131 : Exemple d'essences locales utilisées traditionnellement dans le Gâtinais

Le chiffrage de cette mesure a été estimé à 20 000 € HT. Il comprend la fourniture des produits horticoles (arbres fruitiers) de tuteurs et de colliers de serrage ainsi que la campagne de communication, la gestion des commandes et l'organisation de la distribution aux bénéficiaires. La mesure se base sur la fourniture de 200 plants d'essences locales en racines nues, la plantation étant à la charge des bénéficiaires. Les plants seront répartis entre les habitants des lieux de vie identifiés ci-avant.

## F) CONCLUSION

Le projet de Parc éolien de Beaune-la-Rolande s'installe sur la commune de Beaune-la-Rolande, dans le département du Loiret, en région Centre-Val de Loire. Il est constitué de 5 éoliennes de 150 m en bout de pale disposées en ligne courbe.

### Territoire d'étude

---

Au lancement du volet paysage et patrimoine, une zone d'implantation potentielle (ZIP) a été définie sur les communes de Beaune-la-Rolande, Batilly-en-Gâtinais, Barville-en-Gâtinais et Montbarrois. L'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine s'est articulée autour de trois grandes aires d'étude : l'aire immédiate allant jusqu'à 2 km de la ZIP, l'aire rapprochée jusqu'à 6 km et l'aire éloignée jusqu'à 20 km. Ces trois aires et la ZIP ont été regroupées sous le terme de territoire d'étude.

L'unité paysagère d'accueil du projet est le Gâtinais de l'ouest, espace principalement rural qui fait transition entre le massif forestier de l'Orléanais au sud-ouest, les paysages d'openfield de la Beauce au-delà de la vallée de l'Essonne, au nord-ouest, et des territoires plus arborés à l'est. Au nord, une succession de buttes témoins couronnée de villages perchés marquent la frontière avec l'Île-de-France.

### Lieux de vie

---

Pithiviers est le seul pôle urbain du territoire d'étude, celui-ci étant à dominante rurale. A proximité du projet, les villages sont peu nombreux mais un ensemble de hameaux et d'habitations isolées gravitent autour de la ZIP. Ainsi l'état initial a identifié 21 sensibilités fortes et 4 modérées pour cette thématique dans l'aire immédiate ainsi que quatre sensibilités modérées dans l'aire rapprochée.

Le choix d'une implantation de 5 éoliennes disposées de manière linéaire a garanti la bonne insertion paysagère du projet et sa lisibilité pour les vues depuis ces lieux de vie. Ainsi les impacts visuels sont **faibles** pour les visibilités depuis les zones résidentielles, **localement modérés pour le seul** lieu de vie de Petits Mazouches/Gabvau.

Concernant les silhouettes de bourg, 2 sensibilités de covisibilités fortes (Beaune-la-Rolande, Saint-Loup-des-Vignes) et 2 modérées (Batilly-en-Gâtinais et Saint-Michel) ont été identifiées au stade de l'état initial dans l'aire immédiate, de même que 3 sensibilités modérées dans l'aire rapprochée.

Grâce à la mise en œuvre de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser », notamment la baisse de hauteur des éoliennes de 190 m à 150 m en bout de pale, les impacts sur les silhouettes de bourg ont été atténués : ils sont généralement **faibles**, **localement modérés** pour Beaune-la-Rolande et très ponctuellement pour Batilly-en-Gâtinais depuis le château de Saint-Michel.

### Paysages reconnus et patrimoines protégés

---

Les grands ensembles paysagers reconnus de la région sont tous localisés dans l'aire éloignée ou au-delà, à l'exception de la butte témoin d'Auxy. Celle-ci est située dans l'aire rapprochée. Du fait de l'éloignement au projet et des masques visuels, les impacts sur ces grands ensembles paysagers sont **faibles** à nuls.

Concernant les points d'intérêt et les sites singuliers, deux sont localisés dans l'aire immédiate avec une sensibilité identifiée comme forte à l'état initial, pour la covisibilité avec la flèche de l'église de Beaune-la-Rolande (protégée au titre des monuments historiques) et pour les vues depuis le manoir de la Javelière (labellisé jardin remarquable). D'autres patrimoines protégés au titre des monuments historiques ont également été identifiés comme sensibles dans l'aire immédiate : le château de Saint-Michel et l'église de Batilly-en-Gâtinais. La mise en place de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » a permis de réduire les impacts sur ces sites. Ainsi les impacts résiduels sont **faibles**, localement **modérés** pour la silhouette de Beaune-la-Rolande, le château de Saint-Michel et l'église de Batilly-en-Gâtinais.

Dans les autres aires d'étude, l'éloignement au projet et la lisibilité de celui-ci induisent des impacts **faibles** à nuls sur les sites reconnus et le patrimoine protégé.

### Contexte éolien et impacts cumulés

---

L'éolien est peu développé sur le territoire d'étude avec 3 parcs construits et 1 parc autorisé dans l'aire éloignée. Cependant 4 autres parcs sont en instruction dont un au nord l'aire immédiate, sur les communes de Barville et Egry. Ce parc éolien est le seul à entrer régulièrement en covisibilité avec le projet, notamment dans l'aire immédiate et au nord de l'aire rapprochée. Les implantations sont cohérentes entre elles.

Le projet est bien distinct visuellement des autres parcs éoliens lors des covisibilités, l'éloignement le mettant sur un plan différent des autres éoliennes.

Ainsi les impacts cumulés sont généralement **faibles**, localement **modérés**.

**Situé dans un paysage rural et de grande échelle, structuré en une ligne lisible de 5 éoliennes de 150 m en bout de pale, le projet de Parc éolien de Beaune-la-Rolande présente une bonne intégration paysagère et patrimoniale.**